



HAL
open science

Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès

Justine Labarre, Claire Néel, Coline Perrin, Nicolas Bricas

► To cite this version:

Justine Labarre, Claire Néel, Coline Perrin, Nicolas Bricas. Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès. *So What?* 24, Chaire Unesco Alimentation du monde. 2022, 4 p. hal-03902539

HAL Id: hal-03902539

<https://hal.inrae.fr/hal-03902539v1>

Submitted on 16 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SO WHAT?

POLICY BRIEF N° 24 • NOVEMBRE 2022
www.chaireunesco-adm.com



Chaire UNESCO
Alimentations
du monde

La Chaire Unesco Alimentations du monde décloisonne les savoirs sur l'alimentation. La série **So What?** vise à traduire des résultats de recherche en conclusions lisibles pour l'action.

Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès

Justine Labarre, Chaire Unesco Alimentations du monde, Montpellier, France

Claire Néel, INRAE, UMR Innovation, Montpellier, France

Coline Perrin, INRAE, UMR Innovation, Montpellier, France

Nicolas Bricas, Cirad, UMR MoISA et Chaire Unesco Alimentations du monde, Montpellier, France

POINTS CLÉS

- En complément de la classique mesure du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, ce travail propose un indice permettant d'identifier des territoires à présomption de précarité alimentaire.
- Cet indice se base sur des données statistiques en libre accès. Il est donc incomplet mais permet une première approche des différentes précarités rencontrées dans les territoires.
- Dans l'Hérault, l'indice montre que les communes cumulant les facteurs de précarité alimentaire sont majoritairement situées dans l'arrière-pays rural. Elles sont souvent éloignées des dispositifs d'aide alimentaire, plutôt concentrés dans les espaces urbains.

En France, pour évaluer la précarité alimentaire d'un territoire, on peut renseigner le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire¹ à partir des chiffres des plus importantes structures agréées. Or, toutes les structures ne fournissent pas des données comparables, et certaines n'ont aucune donnée. De plus, une partie de la population en situation de précarité alimentaire n'a pas recours à ces dispositifs d'aide, par ailleurs inégalement répartis sur les territoires. Ainsi, non seulement

les statistiques actuelles éludent une partie de la précarité alimentaire, mais elles ne permettent pas une comparaison entre territoires. Pour l'action publique et pour les structures d'aide, il y a ainsi un fort enjeu à mieux évaluer l'importance de la précarité dans les territoires.

La caractérisation des différents facteurs menant à des situations de précarité alimentaire constitue un autre enjeu. Plusieurs études s'y sont penchées. Certains indices proposés sont opérationnels, conçus pour être appropriables par les acteurs d'un territoire donné². Cependant, ces travaux se heurtent au manque de disponibilité de certaines données et/ou à des difficultés pour y accéder (données sur le sans-abrisme ou certaines données de santé). D'autres travaux proposent un indice « idéal » prenant en compte l'ensemble des dimensions de la précarité alimentaire, mais sans tenir compte de l'existence et de l'accessibilité des données³.

Il y a un fort enjeu à mieux évaluer l'importance de la précarité dans les territoires.

1. L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires (repas préparés, colis alimentaires, produits en épicerie sociale et/ou solidaire par exemple) aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et doit être assortie d'une proposition d'accompagnement (art. L.266-2, code de l'action sociale et des familles).

2. Voir par exemple l'indice conçu par le Crédoc et l'Ansa pour la Région Île-de-France (ansa-precarite-alimentaire.credoc.fr).

3. Voir par exemple le travail de Magali Ramel dans le cadre du projet alimentaire territorial du Pays Terres de Lorraine (www.terresdelorraine.org/fr/projet-alimentaire-territorial.html).

L'objectif du travail présenté ici est de construire un indice prenant en compte la multi-dimensionnalité de la précarité alimentaire, tout en étant appropriable et reproductible par les acteurs locaux, publics et associatifs, quel que soit le territoire.

Chiffrer les différents facteurs de risque : choix des dimensions et des indicateurs

L'impératif d'opérationnalité de l'indice proposé explique l'absence de certaines dimensions pourtant cruciales, comme la variété et la qualité de l'offre alimentaire sur le territoire. Par ailleurs, la mesure du bien-être alimentaire, du sentiment de dignité et de l'exclusion sociale est encore peu explorée dans la littérature, et introuvable à l'échelle communale. Finalement, quatre dimensions ont été retenues pour cet indice (Tableau 1).

Dimension monétaire

Le coût des denrées alimentaires constitue pour les ménages les moins aisés un obstacle pour accéder à une alimentation suffisante, diversifiée et de qualité.

MÉTHODOLOGIE

Ce travail s'appuie sur une revue de la littérature scientifique relative aux facteurs de précarité alimentaire et sur une analyse des indices existants. Afin que l'indice construit soit appropriable et reproductible par le plus grand nombre, celui-ci est élaboré uniquement à partir de données en libre accès. L'échelle communale a été choisie compte tenu de la disponibilité de nombreuses données à cette échelle et de l'intérêt de caractériser les situations en milieu rural. De plus, cet échelon dispose de plusieurs leviers d'action en matière d'accès à l'alimentation, comme la restauration scolaire ou les mesures prises par les Centres communaux d'action sociale (CCAS).

L'indice considère les facteurs de précarité alimentaire selon quatre dimensions : monétaire, socioéconomique, de santé et mobilière. Pour chacune de ces dimensions, des indicateurs existants et accessibles ont été standardisés de 0 à 1, la valeur de 1 étant attribuée à la situation la plus défavorable en matière d'accessibilité alimentaire.

La moyenne de ces indicateurs est calculée pour chaque dimension et la somme de ces moyennes donne l'indice de présomption de précarité alimentaire. Ainsi, un indice élevé témoigne d'une présence importante de facteurs de risque de précarité alimentaire sur la commune. Une seconde méthode de calcul permet de mettre en évidence le poids variable des différents facteurs de risque en fonction des contextes locaux. Pour chaque dimension, le score de 1 a été attribué aux 25 % de communes les plus défavorisées. Cela a permis de caractériser plus précisément la situation de chaque commune relativement aux autres, et de mettre en évidence les types de difficultés les plus présentes localement.

Tableau 1. Facteurs de précarité alimentaire regroupés en dimensions, leur(s) indicateur(s) et leur(s) source(s)

Monétaire

→ Médiane du revenu disponible par unité de consommation (1)

Socioéconomique

- Taux de chômage (2)
- Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (2)
- Part des ménages d'une seule personne (2)
- Part des jeunes non insérés (2)

De santé

- Indicateur d'accessibilité potentielle localisée à l'offre de soins (3)
- Part des moins de 15 ans (3)
- Part des plus de 75 ans (3)

Mobilière

- Taux de non-motorisation des ménages rapporté à la densité de population (2)
- Temps d'accès par la route à la grande surface la plus proche (4)

Sources

- (1) Insee, Filosofi
- (2) Insee, Recensement de la population (2)
- (3) DREES
- (4) Jeu de données construit à partir de la base permanente des équipements (Insee), mis à disposition sur data.gouv.fr

Cette dimension a été prise en compte en utilisant la médiane du revenu disponible par ménage. D'autres indicateurs monétaires, comme le taux de pauvreté, n'étaient en effet pas disponibles pour de nombreuses communes du fait du secret statistique⁴.

Dimension socioéconomique

L'alimentation est vectrice de partage et de convivialité. L'isolement et l'exclusion sociale peuvent fragiliser l'équilibre des repas et mettre à mal leur dimension hédoniste (Ramel et Boissonnat, 2018). Certaines situations familiales (veuvage, monoparentalité) peuvent également décourager la pratique culinaire et constituer un facteur d'appauvrissement alimentaire. Les indicateurs suivants ont été retenus : taux de chômage ; part des ménages dont la famille principale est monoparentale ; part des ménages d'une seule personne ; part des jeunes non insérés.

Dimension de santé

L'alimentation est reconnue comme un déterminant majeur de santé. Faute de données disponibles à l'échelle communale sur la santé des populations, un indicateur d'offre de soins a été intégré⁵. Ce choix repose sur l'hypothèse que plus l'accès aux soins est développé sur un territoire, plus la diffusion d'un discours de prévention sur les liens alimentation-santé est facile. Des indicateurs d'âge ont également été intégrés pour prendre en considération les enjeux nutritionnels spécifiques des personnes âgées et des plus jeunes (Paturel *et al.*, 2019).

4. Le secret statistique rend certains indicateurs indisponibles pour les communes les moins peuplées. En effet, la législation interdit de diffuser des données permettant d'identifier un individu ou un ménage en particulier.

5. Indicateur d'accessibilité potentielle localisée, conçu par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Figure 1. Cartographie de la présomption de précarité alimentaire dans l'Hérault

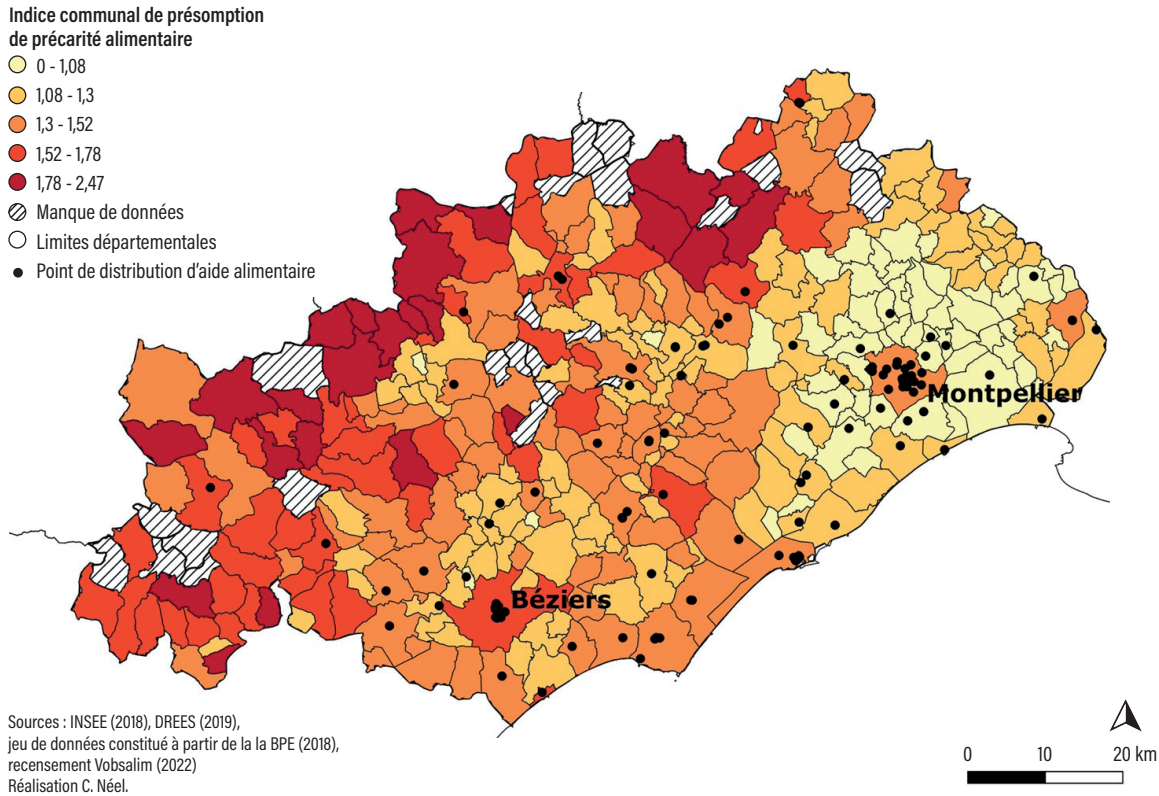
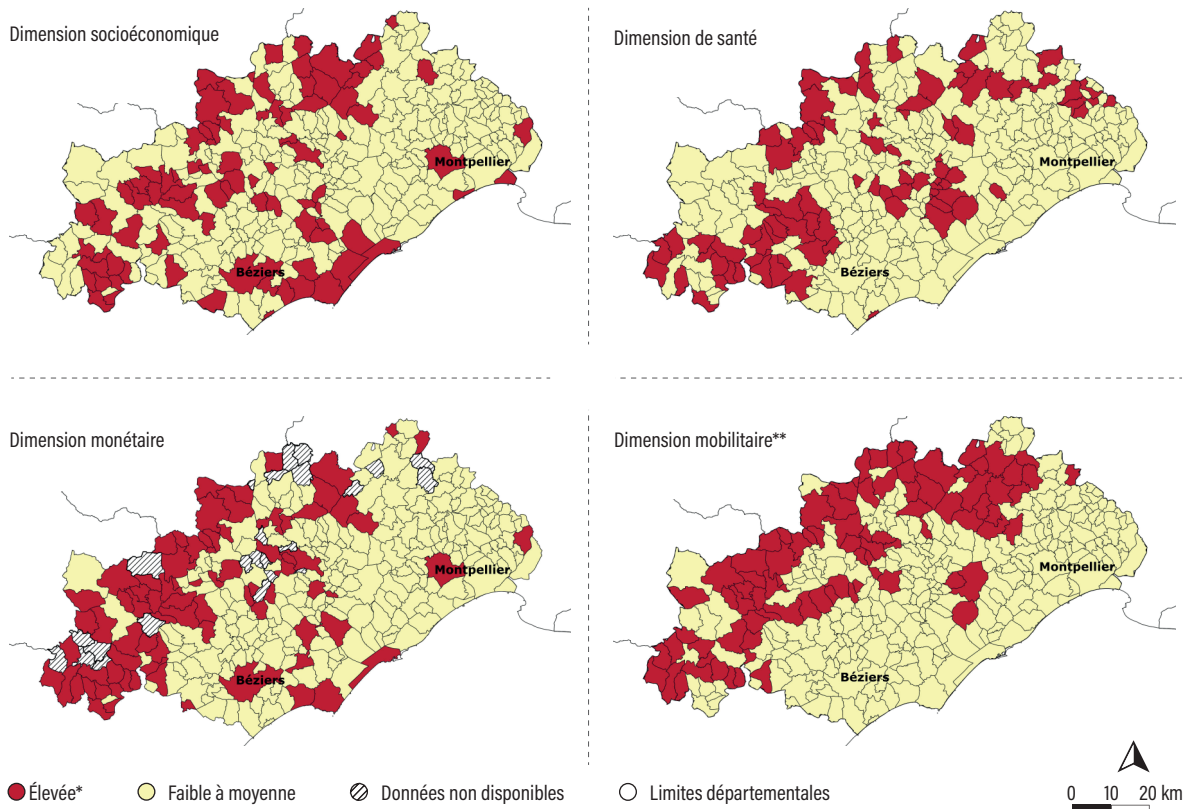


Figure 2. Cartographie des facteurs de précarité alimentaire répartis par dimension dans l'Hérault



Sources INSEE (2018) ; * cette catégorie rassemble les 25 % des communes les plus défavorisées ; ** jeu de données constitué à partir de la BPE (2018). Réalisation C. Néel.

Dimension mobilière

Certains ménages peuvent n'avoir qu'un choix restreint de lieux d'approvisionnement du fait de faibles capacités à se déplacer (Paturel *et al.*, 2019). La voiture individuelle constituant en France le mode de déplacement principal, un indicateur de non-motorisation a été intégré. Cependant, afin de tenir compte de l'importance d'autres modes de transport dans les espaces urbains, cet indicateur a été rapporté à la densité de population. Enfin, le temps d'accès à la grande surface la plus proche a été intégré, les Français y effectuant près des trois quarts de leurs dépenses alimentaires, et les grandes surfaces étant souvent localisées à proximité d'autres commerces⁶. Le temps d'accès aux commerces alimentaires apparaît alors comme un critère discriminant lorsqu'il s'ajoute à d'autres facteurs de vulnérabilité. Pour des personnes ayant des difficultés de déplacement, la distance aux commerces peut être un frein majeur d'accès à l'alimentation.

Mise en application de l'indice dans le département de l'Hérault

L'indice ainsi construit a été utilisé à l'échelle des communes de l'Hérault (Figure 1). Cette carte met en évidence d'importantes disparités spatiales. Les communes où les facteurs de précarité alimentaire sont les plus présents sont majoritairement situées dans l'espace rural isolé. Ces résultats ont été mis en regard avec la répartition spatiale des points de distribution d'aide alimentaire⁷. Ainsi, les communes où la présomption de précarité alimentaire est la plus élevée sont également souvent éloignées des

6. Insee Première, n° 1526 (2014).

7. www.vobsalim34.org

CONCLUSIONS

Cette méthode a vocation à servir d'outil pour des acteurs publics et associatifs locaux souhaitant réaliser un diagnostic des enjeux de précarité alimentaire sur leur territoire afin de mettre en œuvre des actions adaptées. Pour faciliter son appropriation et sa diffusion, la construction d'une plateforme en ligne permettant d'obtenir directement la valeur de l'indice pour une commune donnée est envisagée¹.

En parallèle, l'indice pourrait être amélioré en vue de mieux tenir compte de la multi-dimensionnalité de la précarité alimentaire (qualité de l'offre alimentaire sur le territoire, bien-être alimentaire, dignité, exclusion sociale, etc.). Par ailleurs, il doit être complété par un second indice afin que l'analyse soit plus pertinente pour les espaces urbains et rende mieux compte des disparités infra-communales.

1. En collaboration avec Le Basic (lebasic.com).

dispositifs d'aide alimentaire concentrés dans les espaces urbains. Les communes présentant l'indice le plus faible sont quant à elles situées dans l'espace périurbain de Montpellier (et de Béziers dans une moindre mesure). Ces résultats invitent donc à tenir compte des spécificités des espaces ruraux isolés dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire.

Un second mode de calcul (voir Méthodologie) vient confirmer ce résultat (Figure 2). Il montre en effet que seules 11 communes, toutes dans l'arrière-pays rural, font partie des 25 % de communes les plus défavorisées pour les quatre dimensions. L'arrière-pays rural concentre aussi les communes particulièrement vulnérables pour trois des quatre dimensions. La décomposition par dimension permet également de montrer que la vulnérabilité dans les espaces urbains (Béziers, Montpellier, une partie du littoral) est principalement liée à des difficultés de nature monétaire et socioéconomique.

Cette représentation cartographique, qui fait ressortir la fragilité des espaces ruraux, doit cependant être relativisée par rapport à la répartition des populations concernées.

Ainsi, si environ 20 % des communes de l'Hérault (n=71) présentent un indice élevé voire très élevé (supérieur à 1,52), ces territoires ne comptent que pour 11 % de la population du département. Pour l'action publique, cela implique de réaliser des arbitrages entre deux logiques antagonistes, soit de couverture territoriale, soit de maximisation du nombre de la population cible. ■

Références

Paturel D., Soulard C.-T., Vonthron S. 2019. Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale. *So what?* n° 10.

Ramel M., Boissonnat H. 2018. Nourrir ou se nourrir. Renouveler le sens que l'on porte à l'acte alimentaire pour renouveler nos pratiques face à la précarité alimentaire. *Forum*, 153(1), 53-61.

Auteurs

Justine Labarre, ingénieure de recherche en sociologie de l'alimentation, Chaire Unesco Alimentations du monde, Montpellier, France.

Claire Néel, doctorante en géographie, INRAE, UMR Innovation, Montpellier, France.

Coline Perrin, chercheuse en géographie, INRAE, UMR Innovation, Montpellier, France.

Nicolas Bricas, chercheur socioéconomiste, Cirad, UMR MoISA et Chaire Unesco Alimentations du monde, Montpellier, France

Ce travail a été mené par la Chaire Unesco Alimentations du monde en collaboration avec l'INRAE (UMR Innovation). Il a été discuté d'une part avec le comité de pilotage du projet Vobsalim34, associant des représentants de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), du Conseil départemental de l'Hérault, de la ville de Montpellier, de Montpellier Méditerranée Métropole et, d'autre part, avec une cinquantaine d'acteurs du département engagés dans des actions de solidarité alimentaire (centres communaux d'action sociale, associations, chercheurs, etc.).

